



Qu'est-ce que la détention provisoire ?

Question / réponse publié le **05/08/2024**, vu **226 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Qu'est-ce que la détention provisoire ?

- La détention provisoire consiste à incarcérer une personne présumée innocente qui n'a pas encore été condamnée.
- Elle est ordonnée par le juge des libertés et de la détention.
- Elle a pour fonction de protéger le bon déroulement de l'instruction.
- Sa durée est en principe limitée à 4 mois pour les délits et à 2 ans pour les crimes (3 ans pour les peines supérieures à 20 ans). Dans certains cas, comme les actes de terrorisme ou trafic de stupéfiant, ces délais peuvent être prolongés.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/268569-quest-ce-que-la-detention-provisoire>